

RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Préavis No 02/2024

TRANSFERTS ET ECHANGE DE SURFACES ENTRE PARCELLES PRIVÉES ET DOMAINE PUBLIC

Ont participé le 29 janvier 2024 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal Mme Sandra Gillard, Présidente

Municipalité :

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Mme Catherine Schiesser

Commission Technique :

Mme Carole Ernst

M. Frédéric Michaud

M. Eric Ruchet

M. Patrick Sonnay

Mme Jeanne Wéry (excusée)

Mme Clémence Néven (a rejoint la CT après la présentation suite à la démission de Mme Jeanne Wéry)

Commission Consultative d'Urbanisme :

M. Jean-Pierre Amann

M. Benoît Grossenbacher

Mme Séverine Chabrier (excusée)

M. Hélder De Jesus Da Silva (excusé)

M. Enrico Monsutti (excusé)

Préambule

La municipalité envisage le transfert de deux morceaux de terrain appartenant à la commune vers le domaine public. De plus, elle souhaite échanger une partie d'une parcelle privée contre des portions de parcelles du domaine public de même dimension.

Analyse du préavis

Les deux premiers échanges visent à régulariser les emplacements des containers situés sur des parcelles communales en les intégrant dans le domaine public. La CCU soutient la décision de la municipalité.

Il est également proposé dans ce préavis l'échange de 123 m² de la parcelle n° 274 au profit du domaine public DP 63, et 123 m² du DP 49 pour la parcelle n° 274.

En prévision d'un futur projet de démolition et reconstruction sur cette parcelle n° 274, la municipalité a sollicité le propriétaire pour envisager un échange de surface entre sa parcelle et le domaine public. L'objectif est de permettre l'aménagement ultérieur d'un chemin piétonnier le long du chemin du Blessoney. Le propriétaire a accepté cette proposition. Un échange de terrain de surface équivalente apparaît comme une solution avantageuse tant pour la commune que pour le propriétaire, lui offrant un meilleur accès à la route des Monts de Lavaux. La CCU soutient l'initiative de la municipalité visant à améliorer la sécurité des piétons.

Malgré une opposition déposée par M. et Mme Dessoulavy, la CCU, après examen et discussion avec la municipalité, estime que l'intérêt public de cet échange prime sur les objections des opposants.

Conclusion

La CCU exprime sa gratitude envers la municipalité pour ces initiatives et, en considération des éléments précédents, soutient de manière unanime les conclusions du préavis et recommande la levée de l'opposition de M. et Mme Dessoulavy.

Pour la Commission consultative d'urbanisme :

Benoît Grossenbacher, président, rapporteur,

Séverine Chabrier

Jean-Pierre Amann

Hélder De Jesus Da Silva

Enrico Monsutti

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 5 mars 2024